

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Est soumise à consultation du public au titre de l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement, la **demande d'autorisation environnementale** au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par le **GAEC DE BEAU SEJOUR** pour :

- la restructuration interne avec augmentation de l'effectif porcin sur le site de Bernoué à Saint Connec à 3179 emplacements ;
 - la diminution de l'effectif sur le site de Louarc'h à Saint Connec ;
 - l'arrêt du site de Lotavy à Guerlédan.
- Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

Les autres communes concernées par le projet sont Guerlédan, Le Quillio, Saint Gilles Vieux Marché, Saint Caradec et Kergrist (56).

La consultation par voie électronique, d'une durée de trois mois, aura lieu du 1^{er} décembre 2025 à 9h00 au 3 mars 2026 à 17h00.

Composition et consultation du dossier :

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments éventuels et des avis des services requis réglementairement pendant toute la durée de la consultation :

- Sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/gaecdebeausejour/>
- Sur le site des services de l'État en Côtes d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Biodiversite-Foret-et-transition-energetique/Installations-classees-agricoles/AUTORISATION-ENVIRONNEMENTALE-LOI-INDUSTRIE-VERTE/GAEC-DE-BEAU-SEJOUR-SAINT-CONNEC>

- À la mairie de Saint Connec sur un poste informatique dédié, aux horaires d'ouverture.
- En version papier, sur demande au plus tard 4 jours avant la fin de la consultation à la DDPP, 9 rue du Sabot, 22440 Ploufragan.

Pour des informations sur le projet : info.projetagri@gmail.com (mentionner en objet GAEC DE BEAU SEJOUR)

La commission d'enquête

Composée de M. Stéphane Simon, (président), M. Laurent Dané et M. Thomas Dupond de Thy, (membres), elle organisera, avec la participation du pétitionnaire, dans la salle polyvalente municipale, salle Fest Bar, 6-8 rue de la Fontaine Saint Gonery à Saint Connec :

- une réunion publique d'ouverture le 10 décembre 2025 de 18h00 à 20h00.
- Une réunion publique de clôture le 18 février 2026 de 18h00 à 20h00.

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie de Saint Connec le 14 janvier 2026 de 14h00 à 17h00.

Observations du public pendant la consultation :

Le public pourra formuler, au président de la commission d'enquête, ses observations qui seront consignées sur le site internet dédié :

- par courrier postal au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Connec
- directement sur le site internet dédié à partir du lien suivant : www.democratie-active.fr/gaecdebeausejour/
- par voie électronique à l'adresse suivante : gaecdebeausejour@democratie-active.fr

Résultats de la consultation et décision :

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site de consultation et celui de l'État, au plus tard à la publication de la décision, pendant 1 an.

Le préfet des Côtes d'Armor prendra la décision finale : autorisation environnementale (avec prescriptions) ou refus.